

# SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2019

Le 16 juillet 2019 à 20 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Niort-Souché au 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les 27 membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émargée par les 11 personnes présentes. 6 mandats ont été donnés. Donc 17 personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

### 1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé,

Cette année, le club comprend 27 adhérents adultes, le même nombre que l'an dernier.

2 licences « découverte » (contre 4 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes), 1 personne déjà affiliée il y a longtemps est revenue jouer dans le club, 1 personne a changé de club. 2 licences « Découverte » de l'an dernier ne sont pas revenues, un habitué du club ne s'est pas réinscrit ainsi que la personne qui venait d'un autre club. Personne ne s'est inscrit en cours d'année en tant que licencié d'un autre club.

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14h. (Sauf pendant certaines vacances scolaires où le club n'a fonctionné que le mardi).

Le club a été fermé en août 2018. Il y a eu 71 séances jusqu'au 30 juin, contre 72 l'an dernier.

Le club a organisé au cours de l'année 2018-2019 :

- Le Vermeils 1 (13/10/2018 – 29 joueurs – Salle des Fêtes de Ste Pezenne) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série. L'épreuve s'est réalisée dans de bonnes conditions, la capacité envisagée au départ était de 30 joueurs.
- La phase 2 (25/11/ 2018 – 20 joueurs - CSC Souché) : épreuve jouée par les qualifiés par la phase 1 et les joueurs de série 3 et 4.
- Le Simultané Mondial de Blitz (01/12/2018 – 18 joueurs – Boisragon).
- La phase 3 (9/12/2018 – 69 joueurs – Centre Rabelais à Saint Maixent) : organisée en partenariat avec le club de Niort Ste Pezenne pour l'arbitrage et le club de Saint Maixent pour la réservation de la salle).
- Le club a constitué 2 équipes pour les Interclubs qui se jouaient le dimanche 24 mars 2019 : J05 SOUCHÉ DITE de division 3 qui a terminé 45<sup>ème</sup> sur 145 équipes de même niveau, J05 SOUCHÉ RUBIN de division 6 qui a terminé 57<sup>ème</sup> sur 74 équipes.
- le troisième Festival du Lambon : un Tournoi Homologable en 2 parties originales (18 mai 2019 – 58 joueurs) et un Tournoi Homologable en 3 parties avec étape du grand prix (19 mai 2019 – 79

y-e

BC 1

joueurs) en Duplex avec Caen au Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron), contre 63 (TH2) et 85 joueurs (TH3) en 2017 lors du précédent festival. Niort a tiré les 3 parties du dimanche, Caen celles du samedi après-midi.

- les Simultanés Fédéraux du 4 septembre 2018 au 21 juin 2019 ont rassemblé au total **112** joueurs (contre 119 l'an dernier) dont 20 « Open » (contre 10 l'an dernier), ce qui représente 8,61 joueurs par partie (contre 10,81 joueurs l'an dernier). Le nombre de joueurs est en légère baisse et le nombre de joueurs en « open » a doublé pour un nombre équivalent de parties (13 SF). Les joueurs du club, **80** joueurs (contre 87 l'an dernier) représentent **71 %** (contre 80 % l'an dernier) du total, soit un chiffre en baisse.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 28 juin 2019 : **71** parties ont été jouées.

La répartition par arbitre est la suivante : Martine (1), Stéphane (4), Annie (4), Françoise C. (12), Pierre B. (50).

Nous remercions Pierre de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent. Il faudra veiller à ce que l'arbitrage soit fait par des joueurs de temps en temps afin qu'ils ne « perdent pas la main ». Pierre B. suggère de laisser arbitrer d'autres joueurs le vendredi après-midi : il pourrait ramasser et donner des conseils sur l'arbitrage effectué.

Le repas du club, organisé par Patrick, a eu lieu le dimanche 16 décembre 2018, au restaurant «Le Rabelais» à Fontenay Le Comte. Lucette nous a fait découvrir la ville après le repas. Un covoiturage avait été organisé. Ce fut un moment très apprécié.

Suite à la demande effectuée lors de l'assemblée générale de l'année dernière, l'âge moyen des adhérents du club en 2019 a été calculé. Il s'élève à 68,4 ans.

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante : [www.scn79.jimdo.fr](http://www.scn79.jimdo.fr)

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2. Rapport financier de l'exercice écoulé,**

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2018-2019.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons maintenu le prix de la licence au niveau de l'année précédente. Comme il y a le même nombre d'adhérents, la somme du montant des licences et de la Carte Club est presque identique à l'an dernier.
- Le poste « Tournois » a augmenté au crédit et au débit car il y a eu plus de joueurs inscrits cette année, car nous avons organisé plus d'épreuves fédérales que l'an passé.
- Les intérêts financiers ont légèrement augmenté cette année car la somme laissée sur le livret a été plus importante
- la subvention de la Mairie est égale à celle de l'an dernier et s'est élevée à 480 €.
- Les postes « Loyer » et « Adhésions » sont égaux à 0 car le CSC ne nous a pas encore demandé de les payer pour la nouvelle saison.
- Le poste « Matériel » est moins important au débit, et égal à 0 au crédit car moins de jeux ont été achetés (revendus au prix coûtant)

Je

BC<sup>2</sup>

- Le poste « Déplacements » au débit a baissé car c'est ici que figure la participation prévue pour les joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France et il y a eu moins de joueurs à vouloir aller à Dunkerque.
- Le poste « Divers » correspond essentiellement au remboursement des indemnités d'arbitrage et de ramassage faites par le Comité globalement sur le compte du club et que le club répartit ensuite entre les personnes concernées.
- Le poste « Réception » est moins important que l'an dernier car il devait rester quelques stocks.

Le résultat est de + **765,03 €**. (pour rappel il était de **324,13 € l'an dernier**)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2018-2019 les montants de cotisations suivants :

- |                          |  |      |                      |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié :  | 50 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 <sup>ère</sup> année) :  | 40 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi :  | 37 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans :  | 30 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans :  | 25 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant<br>le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant<br>le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € |                      |

Il est demandé aux participants de s'exprimer sur le niveau des cotisations des adhérents.

Après une longue discussion, et compte-tenu du résultat de l'exercice, il est décidé de diminuer les cotisations actuelles de 5 €, sauf la participation d'un licencié d'un autre club.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2019-2020.

- |                          |  |      |                      |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié :  | 45 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 <sup>ère</sup> année) :  | 35 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi :  | 32 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans :  | 25 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans :  | 20 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant<br>le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € |                      |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant<br>le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € |                      |

Cette résolution est adoptée avec 15 voix pour et 2 abstentions.

### 4. Calendrier prévisionnel des manifestations en 2019 - 2020 :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 5 ans, des parties originales seront proposées 10 fois dans l'année : 5 le mardi et 5 le vendredi et seront ouvertes à d'autres joueurs du département, afin d'avoir un nombre correct de joueurs.

Les dates sont les suivantes : vendredi 13 septembre, mardi 15 octobre, vendredi 8 novembre, mardi 3 décembre, vendredi 10 janvier, mardi 4 février, vendredi 20 mars, mardi 7 avril (et la partie SF du mardi 12 novembre et du vendredi 12 juin).



Y.C

Il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année : mardi 17 décembre 2019 et vendredi 15 mai 2020.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. Les parties lui seront adressées sur sa boîte mail.

Les Simultanés seront au nombre de **13** comme l'an dernier.

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 8 octobre 2019 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 11 octobre 2019 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 12 novembre 2019: 1 partie à 20 h	(SF) (7 et 8)
Vendredi 15 novembre 2019 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 28 janvier 2020 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 31 janvier 2020 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 10 mars 2020 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 13 mars 2020 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 21 avril 2020 : 1 partie à 20 h	(SF) (vacances de printemps)
Vendredi 24 avril 2020 : 1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 9 juin 2020 : 1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 12 juin 2020 : 2 parties à 14 h et 16 h 30	(SF) (Normale et Joker)

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le club se proposera pour organiser :

- La phase 2 du CdF le dimanche 24 novembre à la salle des fêtes de Ste Pezenne (la salle est déjà réservée)
- La phase 3 du CdF le dimanche 15 décembre au Pavillon des Colloques (la salle est déjà réservée)
- Le Simultané VERDIAM le samedi 25 janvier **avec un nombre limité de places (25)**. (la salle est déjà réservée au CSC Souché)
- Le TH2 au profit du Neurodon le samedi 1<sup>er</sup> février à Boisragon.
- le Festival du Lambon sur 2 jours, **le week-end du 6 et 7 juin 2020**. Le Pavillon des Colloques à Noron a été réservé.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, **le dimanche 15 décembre 2019 et le week-end du 6 et 7 juin 2020**, pour lesquelles l'aide de tous est demandée.

## 5. Aides accordées par le club

Phase 2 du Championnat de France :

# Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

# Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

 4



Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,08 € par km (aller) pour le déplacement.  
(exemple : si le Championnat de France se situe dans une ville située à 430 km de Niort, le forfait déplacement sera de 34,40 € par joueur)

Championnat de France Promotion : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,08 € par km (aller) pour le déplacement.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

**Ces aides sont adoptées à l'unanimité.**

Cotisation arbitre : Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera allégée. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

**Cette aide est adoptée avec 16 voix pour, 1 abstention.**

**6. Questions diverses**

- Le RDV de la rentrée est fixé au mardi 3 septembre. Au mois d'août, il n'y aura aucune séance de scrabble. Au mois de juillet, il y a eu scrabble les mardis 2 et 9 juillet.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Patrick prend en charge l'organisation et déterminera le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le problème du renouvellement des actifs du mardi soir se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens, en particulier auprès de ses propres connaissances. Le club va demander à participer à Pic'Assos le samedi 14 septembre de 9h à 13h. Stéphane et Catherine assureront une permanence, Martine est également partante. Un flyer sera créé pour être distribué.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 18 juillet 2019

  
La Vice-Présidente  
Josette CHAUVET

  
La Présidente  
Annie BERTHOUX